

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
29 octobre 2019

Date d'affichage
12 novembre 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 4 novembre 2019

Le lundi 4 novembre 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Catherine BESSON, Sylvie VACHON (procuration donnée à Denis CORNILLON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

ELECTRIFICATION RURALE :

Amortissement de subventions d'équip. versées en 2014 à Energie SDED

Le maire rappelle que certaines contributions versées à Energies SDED dans le cadre des travaux sur réseau électriques et téléphoniques doivent être considérées comme des dépenses d'investissement, et même au sens comptable comme des subventions d'équipement soumises à amortissement.

Il rappelle à cet effet les travaux d'aménagement esthétique intervenus sur la RD93a (aménagement d'un trottoir, route de Livron), pour lesquels la commune a versé une participation en 2014 de 20 150,47 € (article 2041582) au titre de l'électrification rurale, et une participation de 10 617,95 € (article 2041582) au titre du réseau téléphonique.

Il propose d'amortir ces subventions sur 5 ans à partir de 2019, comme suit :

Réseau d'électrification rurale :

2019 : 4 030 €
2020 : 4 030 €
2021 : 4 030 €
2022 : 4 030 €
2023 : 4 030,47 €

Réseau téléphonique :

2019 : 2 123 €
2020 : 2 123 €
2021 : 2 123 €
2022 : 2 123 €
2023 : 2 125,95 €

Une dotation aux amortissements sera ainsi inscrite aux articles budgétaires (D) 6811 et (R) 28041582

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

